

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS DU 16 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars, à seize heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Président.

**Présents (15) :**

Michel BEAL, Agnès COLOMBET, Carole GARDET, Corinne LETEROUIN, Elisabeth EMONET, François GRENOT, Henri EMONET, Francine MARECHAL, Isabelle WHARMBY, Françoise JOSSERAND, Amandine ALBERT-GONDRAND (voix consultative), Myriam BENEDIC, Amandine GENOUD (voix consultative), Valérie CARNIS, Anne-Sophie CANCADE.

**Absents ayant donné pouvoir (3) :**

Grégory DE LA CHAPELLE → Agnès COLOMBET  
Corinne LE FLOCHMOAN → Myriam BENEDIC  
Michaël DEHOORNE → Michel BEAL

**Absentes excusées (4) :**

Daniel VERBEKE  
Chantal CHARVIN  
Sylvia BUREL  
Martine FAIVRE

**Délibération rendue exécutoire**  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le :  
Et publication le :  
Le Président,

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

22 MARS 2023

ARRIVEE  
5

Date de convocation : 8 mars 2023

Madame Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance

**Rapport d'orientations budgétaires**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 107 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

**Vu** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**Vu** le rapport d'orientation joint à la présente ;

**Considérant** que doit être présenté par le Maire, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration et la gestion de la dette ;

**Considérant** la présentation par Monsieur le Maire, pour le budget primitif, des éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant au rapport d'orientations budgétaires ;

**Considérant** les débats qui s'en sont suivis ;

**Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'orientation budgétaire ci-joint relatif au budget primitif présenté pour l'année 2023 et des débats intervenus ;

**LE COMITE ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le secrétaire de séance,  
Elisabeth EMONET



Le Président,  
Michel BEAL



Pour extrait conforme,  
Le 17 mars 2023

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

22 MARS 2023

ARRIVEE  
5